

Quand ils ont attaqué
l'enseignement spécialisé,
Je n'ai rien dit, je n'y travaillais pas.

Quand ils ont attaqué les professeurs
d'éducation physique,
Je n'ai rien dit, je ne donne pas ce
cours-là.

Quand ils ont envisagé des CDI,
Je n'ai rien dit, j'étais nommé.

Quand ils ont attaqué le secondaire,
Je n'ai rien dit, je travaille au
fondamental.

Quand ils se sont attaqués à moi,
Il ne restait plus personne pour me
défendre.

Quand ils ont réduit les budgets,
Je me suis levé et j'ai résisté.

Quand ils ont attaqué notre statut,
Je me suis levé et j'ai résisté.

Quand ils ont méprisé notre
formation pédagogique,
Je me suis levé et j'ai résisté.

Quand ils ont supprimé des
emplois,
Je me suis levé et j'ai résisté.

Ils ne passeront pas !
L'enseignement garde sa valeur.

Les enseignants, en grève mardi, espèrent une forte mobilisation

■ Selon les syndicats, jusqu'à 95 % des enseignants pourraient répondre à ce mouvement de grève.

C'est une première depuis la formation du nouveau gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB), les écoles francophones seront touchées par un mouvement de grève ce mardi 26 novembre. Le front commun syndical appelle les enseignants francophones à rejoindre ce mouvement, qui selon eux, "sera d'une ampleur très importante".

Des taux de participation inédits

"Nous avons eu des retours dans certaines communes qui demandaient à l'avance les inscriptions à la grève, et on nous annonce jusqu'à 95 % de taux de participation", explique Luc Toussaint, président de la CGSP-Enseignement.

Même s'il ne peut pas confirmer de chiffres à l'heure actuelle, Luc Toussaint assure qu'il n'a "jamais vu des taux de participation pareils". Selon lui, la mobilisation des enseignants touchera aussi bien l'enseignement officiel que catholique. "Je pense que cela va être une des grèves les plus suivies depuis très longtemps", confirme-t-il.

Les cours dans les écoles de la FWB devraient donc être fortement perturbés mardi prochain. Si les taux de participation avancés par les syndicats se confirment, Luc Toussaint en est convaincu: "Ce ne sont pas quelques classes qui vont devoir fermer, mais bien des écoles complètes."

Si des écoles se retrouvent sans enseignant mardi prochain, les directions devront accueillir les élèves. Une réalité davantage suivie dans l'enseignement fondamental, où la prise en charge des plus jeunes est obligatoire. Dans le secondaire, les portes des établissements ne seront pas fermées, mais Luc Toussaint estime "qu'en général, il y a beaucoup moins d'enfants qui se présentent lorsqu'une majorité des enseignants ont confirmé qu'ils seront en grève".

Inquiétude sur les conditions de travail

Les enseignants comptent, par ce mouvement de grève, exprimer leurs craintes suscitées par la déclaration de politique communautaire dévoilée en juillet dernier par la majorité MR-Engagés.

Parmi celles-ci, Luc Toussaint pointe la fin des nominations remplacée par des contrats à durée indéterminée, le "définancement des établissements" et des filières de qualification des enseignants, mais surtout la rationalisation des options de l'enseignement qualifiant qui, selon lui, pourrait mener à "une perte de plus de 500 emplois".

Valentin Parmentier

Enseignement : le gouvernement MR-Engagés approuve les mesures d'économie

Malgré l'opposition ferme du secteur, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a validé ce jeudi en deuxième lecture l'avant-projet de décret qui porte sur diverses mesures en matière d'enseignement. L'entrée en vigueur est prévue pour le 1^{er} janvier 2025.



Dans l'enseignement supérieur, les subventions accordées pour l'inscription des étudiants de condition modeste pourraient être réduites de 6,5 millions d'euros. - BELGA.



Journaliste au pôle Société

Par **Charlotte Hutin (/338340/dpi-authors/charlotte-hutin)**

Publié le 14/11/2024 à 15:28 | Temps de lecture: 2 min

Réunis ce jeudi en distanciel, les membres du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles n'ont pas reculé face à l'opposition franche des acteurs de l'enseignement. La majorité MR-Engagés a approuvé en seconde lecture un avant-projet de décret portant sur diverses dispositions en matière d'enseignement, à la fois obligatoire et supérieur. Le texte, dont l'entrée en vigueur est annoncée pour janvier 2025, prévoit toute une série de mesures d'économie. Entre le premier et le second passage au gouvernement, « seules des modifications à la marge ont été réalisées », souligne le cabinet d'Elisabeth Degryse, ministre-présidente.

Concernant l'enseignement supérieur, il est question de réduire de 6,5 millions d'euros les subventions accordées aux établissements pour l'inscription des étudiants de condition modeste. Le gouvernement entend également diminuer le

ents temps plein dans l'enseignement qualifiant (secondaire technique et professionnel) afin de réduire la multiplication « des petites options », et ce « dans un souci de bonne gouvernance ».

D'autres dispositions visent à lutter contre la pénurie d'enseignants en valorisant davantage l'ancienneté acquise dans d'autres secteurs ou en élargissant le *pool* d'enseignants remplaçants aux provinces de Namur et du Brabant wallon.

Le secteur mécontent

Dans leur ensemble, les acteurs du secteur déplorent la rapidité des négociations, alors que le gouvernement avait insisté en début de mandat sur sa volonté de concerter. En début de semaine, l'Ares qui rassemble toutes les universités, les hautes écoles et les écoles supérieures des arts, a rendu un avis global défavorable (15 voix défavorables, 7 avis réservés et aucune voix favorable) au gouvernement. Les réseaux d'enseignement se sont montrés critiques à l'égard des mesures d'économies prévues dans le qualifiant.

Les syndicats ont rencontré une seconde fois le cabinet d'Elisabeth Degryse (Les Engagés) et de Valérie Glatigny (MR), ministre de l'Education. Sans surprises, leur avis est négatif. « Les mesures annoncées vont à l'encontre du bien-être des enseignants et de l'école dans son ensemble », regrette Roland Lahaye, président de la CSC Enseignement, le syndicat chrétien. « On sent une volonté d'avancer rapidement. Ils vont jusqu'à dire qu'ils comprennent nos difficultés, mais que nous devons les comprendre, parce que la situation budgétaire est difficile. » Selon les premiers calculs du syndicat socialiste, l'enseignement qualifiant pourrait perdre, dès l'an prochain, 450 emplois.

A noter que le texte doit encore faire l'objet d'un vote au parlement avant son entrée en vigueur. En attendant, un mouvement de grève, en front commun syndical, est d'ores et déjà prévu le 26 novembre prochain.

[Politique](#)

Fédéral: le MR rejette l'idée d'un gouvernement d'urgence temporaire

hier à 10:25 Mise à jour le: hier à 10:53 Source: Belga

Le MR ne veut pas d'un gouvernement d'urgence à la durée de vie limitée et préfère des solutions alternatives afin d'agir vis-à-vis de la situation budgétaire.

Le MR ne veut pas d'un gouvernement fédéral d'urgence qui ne serait en fonction que pour une durée limitée.

Non au gouvernement d'urgence mais oui aux pouvoirs spéciaux

Les négociations fédérales sont dans l'impasse. Le formateur Bart De Wever tente de ramener Vooruit à la table des discussions mais les socialistes flamands réclament toujours des adaptations substantielles de la note socio-économique et budgétaire qui constitue le cœur de la négociation. Si M. De Wever devait échouer à ramener Vooruit, la piste **d'un gouvernement d'urgence qui se limiterait à élaborer un budget et lancer des réformes en vue de redresser les finances publiques est évoquée.**

«**Un gouvernement, quand il est installé, il est installé.** Installer un gouvernement qui au bout de deux ans se fait hara-kiri: celui qui raconte ça à un âne se prend un coup de sabot», a souligné **M. Bouchez** [interrogé sur BX1](#).

Le président des libéraux francophones ne rejette en revanche pas l'idée de pouvoirs spéciaux qui seraient accordés au prochain gouvernement.

Cette technique, mise en œuvre quand le pays fait face à une situation critique, permettrait à une coalition «Lagon» (rassemblant N-VA, MR, Engagés, CD&V et Open Vld) **de contourner l'obstacle d'une majorité étriquée à la Chambre** (à peine 76 sièges sur 150).

Brouillard budgétaire sur la pension des futurs fonctionnaires wallons

François-Xavier Lefèvre

Sans garantie du Fédéral sur le financement d'un nouveau pilier de pension, la fin de la staturisation dans la fonction publique en Wallonie et en Fédération Wallonie-Bruxelles pourrait ne jamais voir le jour.

En colère face au projet des gouvernements de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles de mettre un terme à la staturisation dans la fonction publique francophone, les fonctionnaires mèneront une série d'actions ce jeudi. «De nombreux affiliés – entre 200 et 300, mais le nombre grimpe – seront présents à Namur pour accueillir la ministre de la Fonction publique (Jacqueline Galant, MR)», explique Stéphane Jaumonet, secrétaire fédéral à la CGSP.

Coup de semonce

Derrière ce que le leader syndical décrit comme un coup de semonce, de nombreux fonctionnaires y voient une première réponse face à une attaque du monde politique. «C'est idéologique. Le statut des fonctionnaires a été créé par les libéraux et il protégeait le fonctionnaire face à d'éventuelles dérives d'un ministre en lui donnant la capacité de dire non sans être inquiété.»

Du côté politique, MR-Les Engagés plaident pourtant, à travers leur réforme, pour plus d'efficacité et d'agilité au niveau d'une fonction publique qui serait «plus attrayante pour les talents du secteur privé». Ils parlent aussi de la fin d'une époque qui avait encore permis à 3.800 contractuels d'être statuarisés en Wallonie ces deux dernières années. «La première pierre est maintenant posée: en 2025, il n'y aura plus de possibilité de statutarisation. Nous l'avons annoncé dans l'accord de gouvernement, trois mois plus tard, nous délivrons», se réjouissait en septembre dernier Jacqueline Galant (MR), après le passage d'une série d'actes en première en lecture.

Nombreuses inconnues

Au-delà du bras de fer qui s'engage entre les deux camps, il faut bien reconnaître que les questions soulevées par les travailleurs restent sans réponses. «Comment vont se faire les promotions des contractuels, si ce n'est au bon vouloir du ministre? L'argument budgétaire et la volonté de vouloir faire des économies ne tient pas la route, car un statutaire coûte 18% moins cher qu'un contractuel. Le gouvernement évoque un gain de flexibilité, mais un agent statutaire ne peut pas s'opposer à un changement de poste. La procédure est beaucoup plus lourde pour un contractuel», insiste Stéphane Jaumonet.

À cela, le cabinet de la ministre avance d'autres arguments. «Le régime statutaire entraîne une forte lourdeur administrative. Par exemple: en cas de dysfonctionnement d'un agent, il est plus difficile de sanctionner un agent statutaire qu'un agent contractuel. La politique de gestion des talents au sein de l'administration se doit d'être plus agile et plus moderne pour atteindre les objectifs fixés.» La réforme vise aussi «une meilleure prise en compte de l'ancienneté acquise dans le secteur privé».

Comment va-t-on payer cette pension?

Derrière toutes ces questions, un dernier élément reste sans réponse: le budget! Combien va coûter cette réforme et qui va payer la pension des nouveaux agents engagés et pour qui la ministre Galant promet la création d'un deuxième pilier de pension? La question a, semble-t-il, été mise de côté par les négociateurs du MR et des Engagés au moment de rédiger les accords de majorité cet été.

Dans l'entourage des ministres, le mot d'ordre est à la discrétion dans l'attente des résultats d'une analyse de l'impact de la réforme. Quant aux besoins budgétaires – pour lesquels les calculs sont visiblement toujours en cours –, ils viendraient d'un accord à passer avec le Fédéral. «La fin du mécanisme de statutarisation dégagera une économie qui pourra être réallouée au second pilier de pension et pour lequel un accord devra être conclu avec le Fédéral. Nous comptons bien à ce que l'accord de gouvernement fédéral soit harmonisé avec celui des entités fédérées pour leur permettre de mener leurs réformes structurelles d'ampleur», explique le cabinet Galant.

Une éventualité que tacle d'ores et déjà le Service fédéral des Pensions où on assure qu'un tel transfert financier est inenvisageable sans une réforme de l'État. La seule solution, dit-on au SPF Pensions, si les entités veulent supprimer les statuts est d'assurer elles-mêmes le financement!

Toutes ces inconnues soulèvent finalement une dernière question: MR et Les Engagés parviendront-ils à poursuivre cette réforme sans plomber les finances?

Valérie Glatigny: «Nous ne touchons pas aux missions essentielles de l'école»

La ministre de l'Enseignement répond aux critiques des syndicats.

Les écoles francophones seront perturbées par une grève le 26 novembre. Il s'agit du premier mouvement syndical de ce type depuis la mise sur pied du gouvernement MR-Engagés à la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les syndicats fustigent les projets de réformes annoncés par le nouvel exécutif, particulièrement la fin des nominations des professeurs et les mesures d'économies prévues dans le projet de décret-programme. Ces dernières ont déjà été adoptées en deuxième lecture au gouvernement, et seront discutées la semaine prochaine au Parlement.

Un texte qui fait bondir les syndicats. «Sur la soixantaine d'articles que contient ce décret, il y en a 60 qui fâchent», a expliqué Luc Toussaint, président de la CGSP-Enseignement. Selon lui, il s'agirait même d'une «déclaration de guerre aux enseignants».

«Faire peur»

Les représentants des profs sont surtout inquiets des mesures d'économies prévues dans l'enseignement qualifiant, et des conséquences qu'elles pourraient avoir sur l'emploi. Les 8 millions d'euros d'économies réalisées dans la lutte contre la multiplication des très petites classes dans l'enseignement qualifiant font peur au monde enseignant.

Face à ces craintes, la ministre avance des chiffres. «Il y a 5.400 options en Fédération Wallonie-Bruxelles, dont 2.700 comptent moins de dix élèves, et parmi ces 2.700, 1.300 ont une offre similaire à moins de 10 kilomètres.» Pour Valérie Glatigny, «faire peur en disant que cela conduira à des pertes d'emploi est prématuré, dans la situation de pénurie d'enseignants que nous connaissons». Pour mettre en perspective les économies à effectuer, la ministre de l'Enseignement pose le cadre. «Face à la situation budgétaire inquiétante de la Wallonie et de la Fédération, il a été convenu que tous les secteurs fassent des économies, y compris l'enseignement. C'est une question de bonne gouvernance. Mais les grands critères qui nous ont guidés pour déterminer les mesures, c'était de ne pas toucher aux missions essentielles de l'école, et de ne pas aggraver la pénurie des enseignants.»

Sans oublier d'ajouter que 16 millions d'euros sont prévus pour des politiques nouvelles (notamment pour mieux repérer les élèves en décrochage), contre 15,5 millions d'économies prévus dans le qualifiant.

«Nous ne touchons pas aux missions essentielles de l'école», dit Valérie Glatigny

Christine Scharff

Le 26 novembre prochain sera le premier jour de grève dans les écoles depuis l'installation du nouveau gouvernement MR-Engagés en Fédération Wallonie-Bruxelles. Un gouvernement qui compte notamment mettre fin à la nomination des profs, avec pour contrepartie des contrats à durée indéterminée pour les jeunes enseignants. Mais ce qui met le feu aux poudres, ce sont aussi les mesures d'économies prévues dans le projet de décret-programme, adopté en deuxième lecture au gouvernement jeudi, et qui sera discuté la semaine prochaine au Parlement.

«Sur la soixantaine d'articles que contient ce décret, il y en a 60 qui fâchent», a affirmé Luc Toussaint, président de la CGSP-Enseignement, parlant de «déclaration de guerre aux enseignants». Les syndicats s'inquiètent surtout des mesures d'économies prévues dans l'enseignement qualifiant, et de leurs conséquences sur l'emploi.

Pas moins de huit millions d'euros d'économies devraient ainsi venir de la lutte contre la multiplication des très petites classes dans l'enseignement qualifiant. Autre grand levier: l'accompagnement des élèves majeurs vers d'autres filières, comme l'enseignement en alternance, qui devrait permettre d'économiser 7,5 millions d'euros.

Des moyens nouveaux

Vu les fuites sur ce texte, la ministre Valérie Glatigny (MR), qui est aussi en charge de l'Enseignement pour adultes (nouvelle dénomination de la promotion sociale, NDLR), a accepté de s'expliquer sur le sujet. «Face à la situation budgétaire inquiétante de la Wallonie et de la Fédération, il a été convenu que tous les secteurs fassent des économies, y compris l'enseignement. C'est une question de bonne gouvernance. Mais les grands critères qui nous ont guidés pour déterminer les mesures, c'était de ne pas toucher aux missions essentielles de l'école, et de ne pas aggraver la pénurie des enseignants», souligne-t-elle.

Elle en veut pour preuve que les moyens prévus pour les politiques nouvelles – 16 millions d'euros, dont cinq millions supplémentaires pour rééquilibrer le financement des deux réseaux – dépassent les 15,5 millions d'économies en question. «Et dans ces 16 millions, nous dégageons deux millions pour identifier les élèves en décrochage, qui passent sous le radar, et accompagner les élèves du qualifiant vers le travail.»

Moins de petites classes

Sur les très petites classes dans l'enseignement qualifiant, la ministre en appelle également aux chiffres. «Il y a 5.400 options en Fédération Wallonie-Bruxelles, dont 2.700 comptent moins de dix élèves, et parmi ces 2.700, 1.300 ont une offre similaire à moins de 10 kilomètres.» Le gouvernement prévoit dès lors de réduire de 3% la norme d'encadrement dans l'enseignement qualifiant pour pousser les établissements à se spécialiser. «Faire peur en disant que cela conduira à des pertes d'emploi est prématuré, dans la situation de pénurie d'enseignants que nous connaissons», affirme Valérie Glatigny. Et des efforts vont être déployés pour aider les enseignants concernés à se reconvertir. «Un prof de mécanique ne va pas devenir prof de coiffure, mais pourra peut-être trouver des heures dans un autre établissement», pointe la ministre.

Plus de formations en alternance

Les deux autres grandes mesures d'économie concernent les élèves majeurs, qui vont être incités à opter pour d'autres formules que l'enseignement qualifiant. Les élèves majeurs qui ont été en décrochage pendant un an ne pourront ainsi plus se réinscrire en troisième ou quatrième année. «La moitié d'entre eux ont 19 ans et plus, et se retrouveraient avec des élèves de 14 et 15 ans, ce qui n'est bénéfique ni pour eux, ni pour les enseignants. On parle de quelques centaines d'étudiants. Pour eux, d'autres formules, plus flexibles, parce que combinables avec un boulot, ou plus rapidement diplômantes, sont plus adaptées, dans l'enseignement pour adultes, au Forem ou à l'IFAPME», argumente la ministre.

Même chose pour les élèves qui ont déjà un CESS (certificat d'enseignement secondaire supérieur) et qui veulent s'inscrire en septième année pour en obtenir un deuxième. «On parle par exemple de personnes qui ont une certification en hôtellerie et veulent se spécialiser en œnologie», pointe Valérie Glatigny. «Cela concerne 1.500 à 1.800 élèves. Il s'agit de formations qui existent ailleurs. Un état des lieux a montré que les périmètres des acteurs de l'enseignement et de la formation n'étaient plus suffisamment clairs. Nous voulons travailler au repositionnement de chacun.»

Le résumé

Il y aura grève dans les écoles francophones le 26 novembre prochain, suite aux mesures d'économies prévues, notamment dans l'enseignement qualifiant .

Sur la lutte contre les très petites classes , la ministre Glatigny affirme qu'il est «prématuré» de faire peur en disant que cela va conduire à des pertes d'emplois.

La volonté de pousser les élèves majeurs vers d'autres formules que l'enseignement qualifiant vise à repositionner les acteurs de l'enseignement et de la formation .

LES PROFS EN GRÈVE LE 26 NOVEMBRE

VOICI CE QUE CONTIENT VRAIMENT LE DÉCRET PROGRAMME TANT DÉCRIÉ

Sudinfo s'est procuré le texte définitif du décret programme qui fait tant de bruit dans l'enseignement. Les profs feront grève le 26 novembre. Nous avons pris la température chez la ministre Glatigny.



ROMAIN
GOFFINET
Journaliste

Les profs sont en colère. Les syndicats, en front commun, appellent les enseignants des écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) à faire grève le 26 novembre. Ils dénoncent la concrétisation de la « déclaration de guerre » du nouveau gouvernement, présentée en juin dernier. De quoi parle-t-on ? D'un projet de décret programme comportant 66 articles, qui est passé en 2^e lecture ce jeudi au parlement de la FWB. Un décret jugé « imbuvable » par Roland

en décrochage de revenir à l'école ? Autant de questions épineuses que nous avons soumises à la ministre de l'enseignement Valérie Glatigny (MR).

Oui, il va falloir faire des économies dans l'enseignement. « Environ 15,5 millions d'euros », pose sans détour la ministre. « On n'a pas le choix. Vu le contexte budgétaire, soit c'est nous qui choisissons où nous allons faire les économies, soit c'est l'Europe qui dictera sa vision. On a préféré prendre les devants, sans toucher aux fondamentaux : pas touche au salaire des profs, ce qui représente l'essentiel de notre budget ».

LE QUALIFIANT EN LIGNE DE MIRE

Ces mesures d'économie concernent principalement le qualifiant, avec une diminution de 3% de la norme d'encadrement. « Il y a trop d'options dans le qualifiant. 5.400 au total, dont 2.700 avec moins de dix élèves. Et dans ces 2.700 options, 1.300 qui existent aussi ailleurs dans un rayon de 10 kilomètres ! Le Pacte d'excellence, établi en concertation avec les acteurs de l'enseignement depuis 2017, je le rappelle, prévoyait de simplifier tout cela. Donc, on simplifie », explique Valérie Glatigny. On comprend immédiate-

ment les craintes des profs : certains risquent-ils de perdre leur emploi ? Risque-t-on de devoir fermer des classes ? « On ne pense pas qu'il y aura des licenciements, le risque est minime. Pour éviter de telles situations, nous allons faire sauter les freins qui actuellement ne permettent pas à un prof de passer d'un réseau à l'autre sans perdre ses droits. Il y a déjà une pénurie de profs, on ne veut pas aggraver les choses. Il faut harmoniser les statuts d'un réseau à l'autre pour plus de souplesse ».

Autre réforme : des élèves déjà en possession du CESS ne pourront plus s'inscrire en 7^e technique ou professionnelle. « Nous voulons qu'ils se tournent vers l'IFAPME ou l'enseignement pour adulte (ce que l'on appelait jadis « promotion sociale », NDLR). On arrête de faire des doublons, on rationalise », analyse la ministre.

Des risques de fermeture d'écoles ? « Oui. Mais l'analyse est en cours et les écoles qui pourraient être impactées sont vraiment très, très peu nombreuses. Celles-là, on les accompagnera, on envisagera peut-être des fusions ».

Le projet de décret que nous avons consulté indique aussi que les

élèves majeurs en décrochage ne pourront plus se réinscrire en 3^e ou 4^e secondaire. « Ces élèves, peu nombreux – moins de 500 – seront réorientés vers

l'enseignement pour adulte afin qu'ils obtiennent leur CESS ». ■



© Belga

“
« On ne pense pas qu'il y aura des licenciements, le risque est minime »

Valérie Glatigny

Lahaye, secrétaire général de la CSC Enseignement. Les syndicats contestent notamment de nouvelles économies dans le réseau officiel et dans l'enseignement qualifiant, avec notamment des fermetures d'options en ligne de mire.

Sudinfo a pu se procurer le projet de décret programme. Il compte effectivement une bonne soixantaine de mesures. Il y est question de modifier le budget dédié à la formation professionnelle continue, de dispositions sur le statut pécuniaire du personnel enseignant, de trouver des solutions à la pénurie des profs, de dispositions relatives à la 7^e année de l'enseignement secondaire, du financement des réseaux, etc.

Va-t-on devoir faire des économies drastiques ? Va-t-on fermer des classes ? Des profs risquent-ils de perdre leur emploi ? Détricote-t-on réellement le qualifiant ? Va-t-on vraiment empêcher des élèves

Des politiques nouvelles pour doper le secteur

Valérie Glatigny pointe un élément important : les politiques nouvelles. « On investit en parallèle près 15 millions. Notamment dans la lutte contre la pénurie des profs, en augmentant le salaire de base des professionnels qui se tourneraient vers l'enseignement en deuxième carrière. Nous allons aussi doubler les pools de remplacement (de 2 on passe à 4,

avec le Namur et le Brabant wallon, NDLR). On investit aussi 3,7 millions dans une nouvelle plateforme qui va gérer les salaires des enseignants. Et je rappelle que leurs salaires, on n'y touchera pas ! Je terminerai par pas trois nouvelles mesures : un rééquilibrage nécessaire entre le financement du libre et de l'enseignement organisé par la FWB, un meilleur soutien

des enfants malades qui sont tenus éloignés loin de l'école et un meilleur suivi des élèves en décrochage afin que l'on sache où ils sont et où ils en sont dans leur parcours ».

QUID DES NOMINATIONS ?

Quant à la fin des nominations au profit d'un CDI, cela ne figure pas dans le décret programme, et pour cause : la mesure ne devrait

pas voir le jour avant la rentrée 2027. « Un CDI permettra de stabiliser les jeunes profs dans le métier, sans devoir attendre une nomination qui arrivera peut-être après des années », veut croire la ministre. J'en ai marre des jeunes profs ballotés d'école en école. Un prof sur trois quitte le métier dans les 5 ans, c'est inacceptable ! » ■



Les “parents rois” inquiètent les enseignants

■ Par peur, par déni ou par volonté de contrôle, des pères et des mères se mêlent de tout à l'école.

Quand la cloche retentit et que les enfants s'installent derrière leur bureau, les professeurs comptent bien souvent un élève invisible dans leur classe. Il n'est pas réellement présent dans la classe, mais il n'hésite pas à se manifester auprès de l'enseignant, au point de rendre son travail très compliqué. Cet “élève”, c'est le parent.

“À la moindre contrariété, les parents ruent dans les brancards. Ils menacent de changer leur enfant d'école ou de porter plainte”, confie Mélanie, institutrice en 4^e primaire depuis une quinzaine d'années. “Une petite fille n'arrêtait pas d'ouvrir ses jambes à 180°, on voyait tout le temps sa culotte. Je lui ai fait une remarque comme je l'aurais fait à un garçon, mais le lendemain, j'ai reçu un courrier des parents qui voulaient porter plainte pour harcèlement.”

Cela se limite en général à de la violence verbale, mais cela peut aller plus loin. *“On vient parfois la peur au ventre quand il y a un conflit. Les parents sont de plus en plus agressifs. Un père m'a insultée quand il m'a croisée pendant l'heure de midi. Il m'a poursuivie et j'ai dû me réfugier dans le bureau de la directrice. C'est le même qui a craché au visage de ma responsable”, se souvient l'institutrice. “On ne sait jamais comment ça va se terminer, et on ne se sent plus en sécurité depuis ce qui est arrivé au professeur Samuel Paty”, enseignant français assassiné dans sa classe en octobre 2020.*

“De pire en pire”

Une date de contrôle qui ne convient pas, un sentiment d'acharnement sur l'enfant, un aliment à manger, des ajustements “raisonnables” longs comme le bras... Les motifs ne manquent pas pour justifier l'intervention des parents. *“Ils sont vite inquiets et oublient que l'école est une collectivité. Ils ne pensent qu'à leur petit bijou qui a soit des besoins spécifiques, soit est intelligent. En tout cas, on doit se focaliser sur lui”, analyse une directrice qui a été enseignante.*

Une autre institutrice raconte avoir été victime de chantage par mail. Un parent l'a menacée de déscolariser son enfant si elle ne le change pas de place. La relation entre l'enfant et le camarade à côté de lui est bonne, mais l'année passée, ils ont eu un petit différent en dehors de l'école.

“Après l'enfant roi, on a le parent roi. Tous les parents sont passés par l'école et ils pensent qu'ils savent mieux que les autres. Ils se permettent d'interagir pour tout et ne pensent qu'à leur enfant. C'est l'individualisme qui règne. D'ailleurs, on ne trouve plus personne pour les associations de parents”, lâche la directrice. “C'est de pire en pire. (sic) C'est arrivé progressivement depuis des années et ça s'est accéléré depuis le Covid. Peut-être que c'étaient des enfants rois qui sont devenus adultes.”

Bien sûr, il ne s'agit pas de tous les parents. Mais chaque année, des parents vont plus loin dans l'irrespect affirment ces témoignages.

Zhen-Zhen Zveny

Service fédéral des Pensions



Âge légal de la pension à 66 ans
à partir de 2025

Augmentation de l'âge légal de la pension à partir de 2025

A partir de 2025 l'âge légal de la pension augmente de 65 ans à 66 ans et à partir de 2030 à 67 ans.

Votre âge légal de pension dépend de votre date de naissance :

Date de naissance	Age légal de pension
Né(e) avant le 01.01.1960	65 ans
Né(e) entre le 01.01.1960 et 31.12.1963	66 ans
Né(e) à partir du 01.01.1964	67 ans

Pension anticipée (avant l'âge légal de la pension)

Vous pouvez prendre votre pension avant d'atteindre [l'âge légal de la pension](#) si vous remplissez les conditions d'âge et de carrière.

Âge et durée de carrière exigés

Âge et durée de carrière minimaux pour pouvoir prendre votre pension anticipée
60 ans et 44 années de carrière
61 ans et 43 années de carrière
62 ans et 43 années de carrière
63 ans et 42 années de carrière
64 ans et 42 années de carrière

"Un véritable massacre": riches ou classe moyenne, à qui profitera réellement la réforme fiscale voulue par Bart De Wever?

Publié aujourd'hui à 08h55 Par RTL info

Bart De Wever accélère les discussions pour la constitution d'un gouvernement Arizona, mais les syndicats dénoncent une réforme fiscale favorisant les riches et pénalisant les classes moyennes. Thierry Bodson juge que les mesures sont inéquitables.

Bart De Wever mène toujours les discussions avec les partenaires de l'Arizona pour s'accorder sur un programme de gouvernement satisfaisant pour les cinq partis. Les notes préliminaires inquiètent les trois grands syndicats du pays qui réuniront leurs troupes le 13 décembre prochain, avec un mot d'ordre : la fiscalité.

Thierry Bodson, président de la FGTB, craint un bain de sang pour les classes moyennes : *"Quand on voit ce qu'il y a sur la table des négociations aujourd'hui, c'est un véritable massacre fiscal. Quand on lit la note de De Wever, si ça devient un programme de gouvernement, on aura un gouvernement pour les riches, ceux qui gagnent plus de 6.000 ou 7.000 € par mois, pour ceux qui font des plus-values et pas du tout un gouvernement pour les classes moyennes, pour ceux qui travaillent, pour ceux qui se lèvent tôt"*, regrette Thierry Bodson, interrogé ce mardi matin par Martin Buxant dans la Matinale de bel RTL. *"On a l'impression*

que la réforme fiscale qui est en cours, est une réforme fiscale qui passe à côté de l'objectif et ne rapportera pas énormément d'argent et qui ne va certainement pas favoriser ceux qui travaillent."

Le syndicaliste estime que le curseur de la réforme fiscale est placé trop haut sur l'échelle des salaires. Il préconise une réduction d'impôts sur le travail des classes moyennes : *"Mais il faut qu'il y ait une compensation plus qu'importante sur les autres revenus. On est sur un pays où les plus-values ne sont pas taxées, où il n'y a pas de taxe sur le patrimoine"*.

Augmenter la TVA

Mais à quoi ressemblerait concrètement la réforme fiscale voulue par le président de la N-VA sur nos salaires ? Thierry Bodson propose un exemple : *"Aujourd'hui, quand on regarde la réforme qui nous est présentée, on constate que les gens qui travaillent avec un salaire de 3.000 euros vont avoir 300 euros de gains sur l'année. Très bien. Mais ceux qui gagnent 10.000, ils vont avoir 3.000 euros de gains sur l'année. Le salaire est multiplié par 3, mais le gain fiscal est multiplié par 10. C'est une réforme fiscale pour enrichir les riches"*, conclut-il.

On peut donc légitimement se demander comment le gouvernement souhaite financer cette réduction fiscale pour les hauts-salaires. Là encore, le président de la FGVB déplore la solution : *"On augmente la TVA sur le pot de confiture, sur le pain, sur le café. Le petit-déjeuner des Belges va être augmenté de 3% pour une réforme fiscale qui profite à ceux qui ont 10.000 euros tous les mois"*.

ENSEIGNEMENT : LES CHIFFRES POUR 2023-2024

LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE BAT TOUS LES RECORDS : IL TOUCHE PLUS DE 90.000 ÉLÈVES !

La ministre de l'Éducation, Valérie Glatigny (MR), peaufine un plan de lutte contre l'absentéisme des élèves et explique pourquoi elle le fera entrer en vigueur un an plus tard que prévu. Cela ne signifie pas que rien n'est fait aujourd'hui.



DIDIER SWYSEN
Journaliste

L'absentéisme scolaire a explosé depuis le Covid, ce n'est plus une surprise, mais les chiffres de l'année scolaire 2023-2024 que la ministre de l'Éducation, Valérie Glatigny (MR), a donnés aux députés socialistes De Rodder, Dönmez et Kaynak sont plus inquiétants que jamais. Lors de la dernière année scolaire complète, on a ouvert plus de... 93.000 dossiers pour absentéisme dans les écoles de l'enseignement fondamental et secondaire en Wallonie et à Bruxelles. Cela touche 13,2 % des effectifs scolaires.

PROGRESSION ALARMANTE

La progression est donc constante et alarmante : en 2020/2021, année déjà marquée par le Covid, on avait enregistré 49.993 dossiers (7 % des élèves). Ils étaient plus de 66.000 douze mois plus tard et plus de 85.000 ensuite. C'est à Bruxelles que le phénomène est le plus important. Liège et le Hainaut suivent.

On limitera la comparaison aux années post-Covid. En 2012-2013, on n'en était « qu'à » 11.530 dossiers, mais jusqu'en 2014, le signalement se faisait à 30 demi-jours d'absences non justifiées. Il a été progressivement réduit à 9 demi-jours en 2019-2020. L'augmentation de l'absentéisme peut, en partie, s'expliquer par l'abaissement de l'obligation scolaire à 5 ans (2020-2021) et ensuite, on l'a rappelé, par la crise sani-

taire : « Ma prédécesseure (Caroline Désir (PS), NdlR) avait demandé d'accorder de la souplesse dans l'acceptation des motifs d'absence par les directions », rappelle M^{me} Glatigny. « Une meilleure application de la réglementation au sein des écoles permet de disposer de chiffres précis, le décompte des élèves non signalés dans le secondaire expliquant sans aucun doute une partie de la hausse des deux dernières années », reprend-elle, précisant que pour 2023-2024, près de

Une analyse va être menée sur l'impact du décrochage dans le fondamental

70 % des signalements indiquaient que le dossier avait été transmis aux centres psychomédico-sociaux (CPMS).

MOINS 50 % EN 2030

Valérie Glatigny embraie. « L'objectif est de diminuer de 50 % le décrochage en 2030. Le plan de lutte devra tenir compte des nouveaux chiffres et une analyse devra être menée sur l'impact du décrochage dans le fondamental », dit-elle. « Un décret a été adopté en mai 2024, qui devait mettre en place le schéma de suivi et d'accompagnement individuel pour lutter contre

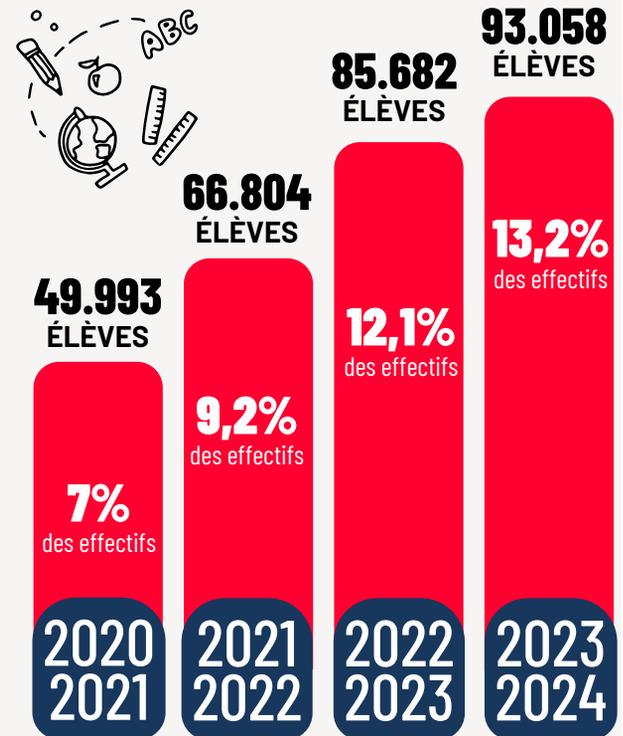
l'absentéisme pour le secondaire en 2025-2026 et pour le fondamental en 2026-2027. Mon administration travaille à des adaptations du décret. » Vu la complexité de la praticabilité du dispositif, son entrée en vigueur est reportée d'un an, suite à une demande des fédérations de pouvoirs organisateurs qui souhaitent souffler par rapport au rythme intense des réformes ces dernières années, poursuit la ministre. On fera l'inverse : on débutera dans le fondamental, au plus tôt en 2026-2027 et puis, dans le secondaire, au plus tôt en 2027-2028.

Au PS, on s'inquiète justement du report de l'entrée en vigueur du décret de mai 2024, que la ministre Désir avait fait adopter par le gouvernement Jeholet, surtout au vu de l'urgence de mener des actions.

TRAVAILLER AVEC LA JUSTICE

« Dans le dispositif de ce décret de mai 2024, certaines mesures vont être implémentées dès la prochaine rentrée », explique encore M^{me} Glatigny. Exemple : le courrier adressé aux parents suite à la non-observance de l'obligation scolaire. « On va revenir à une version moins édulcorée, car elle ne remplissait plus son rôle auprès des parents qui n'y répondaient plus et on travaillera avec le ministère de la Justice, afin que l'administration ne se sente plus démunie car n'ayant aucun pouvoir de sanction. » ■

ÉVOLUTION DU DÉCROCHAGE SCOLAIRE depuis le Covid (fondamental + secondaire)



TAUX D'ABSENTÉISME PAR PROVINCE (2023/24)

Bruxelles : 16,2 %

Hainaut : 14 %

Liège : 12,9 %

Namur : 10,1 %

7,6%

Luxembourg

7,5%

Brabant wallon



© iStock

ÉDUCATION SEXUELLE ET AFFECTIVE

« Des écoles refusent les animations Evras ! »

En région liégeoise, 20 à 25 % des écoles ne proposent aucune animation Evras malgré l'obligation, apprend-t-on de source sûre.

FRANÇOISE DE HALLEUX

Depuis septembre 2023, les écoles sont obligées d'organiser des animations Evras (Éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle) dans les classes de 2^e et de 6^e primaire à concurrence de deux fois 50 minutes sur l'année. Ce n'est pas énorme, et pourtant... « Il me revient que des écoles refusent de se plier

à cette obligation et n'organisent aucune animation Evras », regrette la députée Écolo Sarah Schlitz. « On sent comme une frilosité de la part de certaines écoles qui ne sont pas convaincues ou qui ont peur de la réaction des parents. Ces établissements ne sont nullement inquiétés car il n'y a aucun contrôle de la part de l'administration. »

L'information nous est confirmée par le responsable d'un centre de planning familial de la région liégeoise, l'un des opérateurs labellisé pour organiser ces animations. « Nous



Encore des peurs ? © Belga

avons eu une réunion il y a 15 jours pour faire un premier point pour les régions liégeoise et verviétoise: 20 à 25 % des écoles de ces deux régions ne dispensent aucune

animation Evras », nous dit ce responsable. « Certaines écoles n'ont pas encore compris le caractère obligatoire ; d'autres savent que c'est obligatoire mais ne craignent rien puisqu'il n'y a pas de sanction. On entend aussi dire que des directeurs d'école préfèrent travailler avec leur centre PMS à qui ils osent demander d'éviter certaines thématiques, comme les questions du genre, du consentement, etc. ».

Au cabinet de la ministre francophone de l'Éducation Valérie Glatigny (MR), on nous ré-

pond ceci : « L'évaluation est en cours de préparation pour le service général de l'inspection. Nous recevrons les résultats, pour cette première année de mise en œuvre de l'Evras, le 31 mars prochain. Nous n'avons pas, à l'heure actuelle, constaté de manquements au sein des écoles ».

ON PEUT LES SIGNALER

Le cabinet ajoute néanmoins ceci : « Tout manquement peut être signalé au service général de l'Inspection (sur enseignement.be), nous y serons très attentifs ». ■

Communiqué de presse - La société civile saisit la Cour constitutionnelle pour une pension minimum plus inclusive

Vendredi dernier, huit organisations de la société civile, dont les trois syndicats et le Réseau belge de lutte contre la pauvreté, ont saisi la Cour constitutionnelle pour contester les conditions d'accès plus strictes à la pension minimum, qui touchent principalement les femmes. Elles ont introduit une demande d'annulation visant spécifiquement la condition supplémentaire de 20 ans de 'travail effectif'.

C'était l'une des plus grandes avancées du gouvernement fédéral sortant : la hausse significative de la pension minimum, qui a augmenté de 15 % au cours des quatre dernières années, en plus de l'indexation. Le revers de la médaille ? À partir du 1er janvier 2025, les conditions d'accès à cette pension minimum revalorisée seront durcies. En plus des critères existants, une nouvelle condition s'ajoute : avoir au moins 20 ans de 'travail effectif'. Les périodes traditionnellement assimilées, comme le crédit-temps pour s'occuper des enfants ou l'incapacité de travail, ne seront plus comptabilisées comme du travail effectif.

Ce changement touchera principalement les femmes. À terme, on estime que 3,9 % des femmes et 2 % des hommes perdront l'accès à la pension minimum. L'impact de cette réforme se fera véritablement sentir pour les personnes nées en 1970 et après. Pour les personnes plus âgées, d'importantes mesures transitoires sont prévues.

Selon le recours juridique, cette nouvelle condition viole les principes constitutionnels d'égalité de traitement et de standstill social. Le législateur n'a pas suffisamment justifié certains choix sur le plan juridique. Par exemple, pourquoi le service militaire, le crédit-temps pour s'occuper des enfants et l'incapacité de travail ne comptent-ils pas comme du travail effectif ? De plus, les organisations estiment qu'il est injuste que les nouvelles règles s'appliquent rétroactivement à des périodes antérieures à l'entrée en vigueur de la loi.

Arizona

Les organisations de la société civile mettent en garde contre un dangereux précédent politique. Dans certaines notes, comme celle concernant une possible coalition Arizona dirigée par le formateur Bart De Wever, il est même question d'exiger 35 ans de 'travail effectif'. Cela représenterait un coup de massue pour les pensions de nombreuses femmes. Jusqu'à 60 % des travailleurs qui perçoivent normalement une pension minimum - en grande majorité des femmes - pourraient perdre ce droit.

La question se pose alors : quelle est la valeur d'une pension minimum adéquate si seules un nombre limité de personnes peuvent y prétendre ? Selon l'OCDE, la Belgique impose déjà, après la Slovaquie, les conditions d'accès les plus strictes à la pension minimum. Les huit organisations continuent de défendre le principe selon lequel toutes les périodes assimilées, pour des raisons de soins ou d'inactivité involontaire, doivent être prises en compte.

La Cour constitutionnelle devrait rendre sa décision sur cette affaire d'ici environ un an.

Cette initiative est soutenue par une large coalition d'organisations, dont les syndicats FGTB, CSC et CGSLB, les organisations de lutte contre la pauvreté Réseau belge de Lutte contre la Pauvreté et Brussels Platform Armoede, les organisations féminines ZIJkant et Soralia, ainsi que l'organisation de défense des seniors LIAGES.

POLITIQUE ÉCONOMIQUE

La société civile saisit la Cour constitutionnelle pour une pension minimum plus inclusive



© getty

Huit organisations de la société civile, dont les syndicats FGTB, la CGSLB et la CSC, ont saisi vendredi la Cour constitutionnelle pour contester les conditions d'accès plus strictes à la pension minimum, qui affectent principalement les femmes, ont-elles rapporté mercredi dans un communiqué commun.

Au cours des quatre dernières années, la pension minimale a été revalorisée. Mais les conditions pour y accéder seront durcies dès le 1er janvier 2025, ont déploré les organisations. “En plus des critères existants, une nouvelle condition s’ajoute: avoir au moins 20 ans de travail effectif. Les périodes traditionnellement assimilées, comme le crédit-temps ou l’incapacité de travail, ne seront plus comptabilisées comme du travail effectif”, est-il expliqué dans le communiqué.

D’après les estimations de la société civile, ce changement concernera principalement les femmes: 3,9% d’entre elles perdront l’accès à la pension minimum, contre 2% des hommes.

“Selon le recours juridique, cette nouvelle condition viole les principes constitutionnels d’égalité de traitement et de standstill social. Le législateur n’a pas suffisamment justifié certains choix sur le plan juridique”, est-il encore indiqué.

Pour une pension plus inclusive, les organisations ont donc introduit une demande d’annulation visant spécifiquement la condition supplémentaire de 20 ans de travail effectif. Elles ont par ailleurs indiqué continuer “de défendre le principe selon lequel toutes les périodes assimilées, pour des raisons de soins ou d’inactivité involontaire, doivent être prises en compte”.

La Cour constitutionnelle devrait rendre sa décision d’ici environ un an.



à Liège pour Julien Nicaise : qui pour reprendre la tête de Wallonie-Bruxelles Enseignement ?

Le conseil d'administration de l'Université de Liège a désigné mercredi Julien Nicaise comme administrateur, achevant le mandat d'Anne Girin, qui avait quitté l'institution académique au début de l'été.

🔒 Article réservé aux abonnés



Belga.



Vu des coulisses - Chef du pôle Société

Par **Eric Burgraff** ([/121/dpi-authors/eric-burgraff](#))

Publié le 21/11/2024 à 19:20 | Temps de lecture: 2 min 🕒

L'info est tombée mercredi soir, presque anodine : « Le conseil d'administration de l'Université de Liège, réuni ce 20 novembre, a désigné Julien Nicaise en tant qu'administrateur de l'ULiège. » Derrière la simplicité des mots, c'est un jeu de domino qui se profile dans le monde de l'enseignement. A l'ULiège, l'administrateur est le poste le plus en vue derrière la rectrice ou le recteur. Patron de l'administration, il gère ce qui n'est pas directement académique ou scientifique (budgets, bâtiments, ressources



humaines, marchés publics...). Julien Nicaise a été choisi parmi six candidats, pour poursuivre jusqu'en en novembre 2026 le mandat de l'administratrice partie cet été et, sans doute, embrasser un second mandat de quatre ans.

Dans le milieu, Julien Nicaise n'est pas un inconnu. Il est licencié en sociologie (2001) de l'ULiège et porteur de plusieurs diplômes en management et finances publics (Solvay Brussels School, ICHEC, UCLouvain, ULB, ULiège). Il a débuté sa carrière à l'Uliège précisément avant d'intégrer des cabinets socialistes (Arena, Marcourt). Proche du parti, il a été en 2014 le premier administrateur de l'Ares (la Fédération de l'enseignement supérieur, créée par J-C Marcourt). En 2020, à la surprise générale, il est nommé à la tête de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE), structure qui héberge désormais l'enseignement officiel, pour qui il nourrissait énormément d'ambition.

Mais voilà, les élections de juin sont passées par-là, et avec elles, la dégelée du PS... Pas sûr que le gouvernement MR-Engagés aurait, dans un an, prolongé le mandat de l'administrateur pour un nouveau bail. Pas sûr... mais pas impossible non plus. Dans ce contexte, Julien Nicaise a profité de l'appel à candidature de l'Uliège pour réorienter sa carrière. Ce faisant, il ouvre un boulevard au gouvernement francophone pour nommer à la tête de WBE l'administrateur général de son choix. Ou plutôt du choix du MR, puisqu'il se chuchote que le poste « lui revient ». Au sommet de WBE, d'aucuns en rêvent déjà.

ENSEIGNEMENT

RENDRE PUBLICS LES RÉSULTATS S

La ministre flamande de l'Enseignement, Zuhail Demir (N-VA), souhaite que les résultats des tests certificatifs soient connus des parents. La voie ouverte à un classement des écoles ?



DIDIER SWYSEN

Journaliste

La ministre flamande de l'Enseignement vient de jeter un énorme pavé dans la mare en souhaitant une « meilleure utilisation » des résultats des épreuves certificatives externes des élèves flamands (l'équivalent du CEB de fin de 6^e primaire, du CE1D en 2^e secondaire ou du CESS en 6^e secondaire dans les écoles de Wallonie et de Bruxelles).

Une meilleure utilisation, c'est très clair dans son esprit : jusqu'à présent, les élèves ne recevaient qu'une feuille d'évaluation individuelle, indiquant leurs propres résultats en fonction de leur niveau de compétence. Là, il s'agirait de donner aux parents des infos sur les résultats de l'école que fréquentent leurs enfants. Dit plus crûment encore : leur permettre de savoir quelles écoles obtiennent de bons et de moins bons résultats.

« TRIPADVISOR DES ÉCOLES »

Ces tests ont été créés par le prédécesseur de M^{me} Demir, Ben Weyts (également N-VA) dans le but d'améliorer la qualité de l'enseignement. Ils évaluent les connaissances en néerlandais et en mathématiques des élèves de

JEAN HINDRIKS : « C'EST VRAIMENT UNE TRÈS MAUVAISE IDÉE ! »



Jean Hindriks. © Itinera

Nous avons aussi demandé à un expert francophone de l'enseignement ce qu'il pensait de l'idée... Il n'a pas sa langue en poche, Jean Hindriks, prof d'économie à l'UCLouvain et membre du think tank Itinera. L'éducation est

l'un de ses thèmes de réflexion et ses études ou prises de position ont parfois crispé les autorités. Son avis est tout aussi tranché cette fois... en défaveur de l'idée de la ministre

flamande de l'Enseignement qu'il juge « très mauvaise ». Pourquoi ? « Cela entraînerait une concurrence nuisible entre les écoles », réagit-il. « On encouragerait la sélection des élèves, qui se fait déjà parfois tacitement, alors qu'on a un enseignement profondément segmenté, avec des écoles d'en haut et d'en bas. » N'est-ce pas aussi une question de transparence à laquelle aspirent les parents ? « Plus de transparence, d'accord, mais ça peut se faire autrement. Avec des comparaisons par rapport à la moyenne des écoles dans un bassin scolaire, mais pas école par école. Là, un compromis est jouable. Mais cette idée-ci causerait énormément de problèmes pour peu de bénéfices. » ■

4^e et 6^e primaires, ainsi que de 2^e et 6^e secondaires.

Alors, bonne ou mauvaise idée ? Le moins que l'on puisse écrire, c'est que Zuhail Demir semble faire l'unanimité... contre elle. Ses partenaires de gouvernement, Vooruit et le CD&V, ont appris ce projet dans la presse flamande et n'ont donc pas du tout apprécié que la ministre N-VA joue cette partition en solo.

Du côté du CD&V, on refuse carrément ce que l'on appelle un « Tripadvisor des écoles ». On rappelle aussi que ces épreuves certificatives externes ont été introduites à la condition stricte que les résultats ne soient pas

rendus publics : « Il est interdit de rendre publics les résultats d'une école », stipule le décret qui les a créés et qui précise encore que « les résultats ne donnent pas lieu à un classement des écoles ».

CONTRÔLER LA QUALITÉ

« Ces tests sont utiles pour contrôler la qualité et l'améliorer afin que chaque enfant reçoive une bonne éducation. Donner aux parents l'accès à ces résultats conduira à une dynamique opposant les soi-disant bonnes écoles aux mauvaises, et donc à des classements. Aucun enfant n'en bénéficiera. L'objec-

tif devrait toujours être d'améliorer la qualité de l'éducation », renchérissent les socialistes flamands.

Au point que la ministre flamande de l'Enseignement a ef-



SCOLAIRES : LA BOMBE VENUE DE FLANDRE

fectué une sorte de courbe rentrante : selon le cabinet de M^{me} Demir, une communication plus large vers les parents ne conduirait pas nécessairement à des classements. Après tout, les parents ne recevraient que les résultats de l'école de leur enfant.

Au-delà de la polémique, la question de base reste intéressante : au nom de la transparence, ces infos peuvent-elles

Van Damme et Kristof De Witte (KULeuven), deux sommités dans leur domaine, interviewés par « Het Laatste Nieuws ».

Dirk Van Damme a présidé le comité des sages qui a porté ces tests sur les fonts baptismaux. « Nous avons discuté et réfléchi longtemps et le compromis était que ces épreuves servent avant tout à permettre aux écoles de s'améliorer », explique-t-il.

« Il est possible de mesurer clairement les résultats des élèves en mathématiques et en néerlandais, et les écoles peuvent travailler avec ces résultats », estime, pour sa part, l'économiste de l'éducation Kristof De Witte. « Les rendre publics présente des avantages et des inconvénients. En Angleterre et au Pays de Galles, ils l'ont fait pendant des années mais, au Pays de Galles, ils ont arrêté. Les recherches montrent que la publication des résultats a permis d'améliorer la qualité de l'enseignement, car il y a eu plus de concurrence entre les écoles, ce qui les a incitées à se concentrer davantage sur la qualité (...) Mais les études montrent que les tests ont trop de poids si les résultats sont rendus publics. Les écoles sont alors soumises à des pressions aux effets indésirables : certaines refuseront les élèves plus faibles. Aux Pays-Bas, il est arrivé que des élèves, dont on savait qu'ils n'obtenaient pas de bons résultats, ne soient pas présents à l'école le jour du test. » ■



Une plus grande transparence permettra d'améliorer la qualité de l'éducation

Zuhail Demir
MINISTRE FLAMANDE DE
L'ENSEIGNEMENT

être utiles ? Stimuler la concurrence entre les écoles est-elle une si mauvaise idée ? Les experts flamands de l'enseignement, interviewés ces deux derniers jours sont formels : « Il ne faudrait pas que les écoles se servent de ces résultats comme d'un outil de marketing », disent en chœur Dirk

Valérie Glatigny : « Important d'identifier les écoles en écart de performance »

Si les experts ne sont pas tendres avec l'idée émise par la ministre flamande de l'Enseignement, qu'en pense son homologue francophone, la ministre de l'Éducation, Valérie Glatigny (MR) ?

« La ministre estime qu'il est important que les écoles en écart de performance soient identifiées et qu'on puisse améliorer leurs performances, la qualité de l'enseignement étant une priorité », répond sa porte-parole. La Déclaration de politique communautaire (DPC) prévoit d'ailleurs de revoir les critères d'identification des écoles en écart de performance et d'améliorer le soutien à ces établissements.

AUCUNE PUB POSSIBLE

Qu'en est-il actuellement de l'exploitation des résultats des évaluations ? « Elle est régie par un décret de 2006. Outre les résultats de leurs élèves, chaque pouvoir organisateur et chaque établisse-

ments et qu'il permet d'exploiter les résultats afin de tirer vers le haut tous les établissements, pour mieux calibrer le soutien à apporter et donner la priorité à la qualité pour tous.

TEST EN 3^e PRIMAIRE

C'est encore et toujours dans le cadre de l'amélioration du pilotage des écoles, en ce qui concerne les apprentissages de base, que Valérie Glatigny souhaite introduire le test Clé (évaluation externe en fin de troisième primaire). « Ce test a pour objectif de détecter des difficultés d'apprentissage des élèves individuels, mais aussi de mieux piloter au niveau macro notre politique d'amélioration de la qualité de l'enseignement. »

La ministre s'interroge cependant sur l'objectif d'une communication des résultats des écoles au grand public. « Quel en serait l'objectif ? En quoi cela améliorerait-il la qualité de l'enseignement au sein de l'école ?

N'existerait-il pas un risque de concurrence malsaine ? La ministre dispose des résultats des évaluations externes par école dans le but d'optimiser le pilotage et surtout de recommander l'élargissement des bonnes pratiques. » Reste néanmoins ce souhait des parents d'une plus grande transparence dans la communication des résultats scolaires. Avoir au moins

une idée du positionnement de leur enfant par rapport aux résultats globaux de la classe, voire de l'école... Et cela va même plus loin, puisqu'à notre sondage express de ce mercredi et à la question : « Faut-il faire un classement des écoles en Wallonie et à Bruxelles ? », un tout petit peu plus de 50 % des parents ont répondu favorablement. La ministre Glatigny n'ira pas jusque-là, mais elle reconnaît « qu'il pourrait être intéressant de communiquer la moyenne de la classe. Par contre, la valeur pédagogique d'une communication des résultats par élève doit être questionnée, en particulier dans le cas d'élèves plus jeunes »,

conclut sa porte-parole. ■

D.S.W.



© E. Laimand / Belga



« Communiquer les résultats des écoles au public. En quoi cela améliorerait-il la qualité de l'enseignement ? N'existerait-il pas un risque de concurrence malsaine ? »

Valérie Glatigny
MINISTRE FRANCOPHONE
DE L'ÉDUCATION

ment scolaire dispose des résultats globalisés de l'ensemble des élèves de la Fédération Wallonie-Bruxelles », poursuit la porte-parole de Valérie Glatigny. « Ces établissements ne peuvent cependant pas faire de publicité sur base de ces résultats. » La ministre souhaite pourtant revoir ce décret pour vérifier qu'il permet bien un pilotage au niveau de ses

Faut-il faire un classement des écoles en Wallonie et à Bruxelles ?

OUI

53 %

NON

47 %

Pierre-Yves Jeholet resserre le parcours des chercheurs d'emploi en quatre mois

Le gouvernement wallon a adopté ce jeudi matin la note de politique générale du ministre de l'Emploi. Pierre-Yves Jeholet va intensifier l'accompagnement des chômeurs, afin qu'ils soient en stage, en formation ou en insertion dès le 4^e mois. Avec plus de fermeté.

PASCAL LORENT

L'emploi, ce levier essentiel au redressement de la Wallonie, avait occupé une place importante dans la dernière campagne électorale et, notamment, parmi les thèmes mis en avant par le MR. Ce jeudi matin, Pierre-Yves Jeholet, le ministre wallon en charge de cette compétence, est passé de la parole aux... intentions, en présentant à ses collègues sa note de politique générale. Un document riche en enseignements qu'il a présenté à l'issue de la réunion de l'exécutif.

C'est que le libéral relève un paradoxe régional : la Wallonie recense un taux élevé d'emplois vacants (3,54 %) et un taux d'emploi inférieur aux objectifs européens (68,4 %), tout en recensant quelque 244.000 chercheurs d'emploi « dont la moitié bénéficie d'une allocation de chômage », signale le ministre. Et dont 45 % affichent plus de deux années de chômage. Afin d'agir sur cette situation, le ministre propose donc un plan en six axes et treize chantiers, qui toucheront principalement les chômeurs et les acteurs de la formation et de l'insertion.

La réforme la plus spectaculaire envisagée par Pierre-Yves Jeholet, c'est l'intensification du parcours du chercheur d'emploi. Ainsi, quinze jours après son inscription, celui-ci verra son profil objectif par le Forem afin de déterminer quel type d'accompagnement sera le plus efficient. Au terme du premier mois de chômage, son bilan de compétences devra être terminé afin de déterminer les actions à mener et élaborer, si nécessaire, un plan de formation. Et cela afin de concrétiser, au plus tard le 4^e mois, la promesse d'une formation, d'un stage ou d'un emploi (certains publics plus éloignés de l'emploi feront l'objet d'un suivi spécifique).

Actuellement, rappelle le ministre, 39,38 % des demandeurs d'emploi complètent leur profil en ligne et 21,39 % publient leur CV. A l'avenir, certaines informations devront être obligatoirement délivrées, de même que la mise en ligne du CV, afin d'effectuer plus rapidement le *matching* avec des offres mieux rédigées.

Chômeurs et opérateurs « responsabilisés »

Ce tempo resserré s'explique notamment par le fait que le gouvernement wallon MR-Engagés veut davantage responsabiliser les chercheurs d'emploi, dans la perspective d'une limitation dans le temps des allocations de chômage à deux ans, qu'ils voteront au fédéral. Dès lors, le refus de fournir certaines informations, l'absence à un ou plusieurs rendez-vous, une évaluation négative de la disponibilité active ou passive pourront faire l'objet de mesures allant de l'avertissement à, en dernier recours, la désinscription du chômage.



La réforme la plus spectaculaire envisagée par Pierre-Yves Jeholet, actuel ministre wallon de l'Economie, c'est l'intensification du parcours du chercheur d'emploi.

© DOMINIQUE DUCHESNES.

Car, rappelle Pierre-Yves Jeholet, le taux d'absence lors des entretiens réalisés par un conseiller du Forem oscille autour des 50 %. Or, il entend renforcer également le contrôle de la disponibilité active – celle de 51.618 allocataires « seulement » a été évaluée au cours du premier semestre 2024, avec 173 conclusions négatives – et passive (1.803 évaluations négatives sur la même période).

Le ministre souhaite également revoir le rôle des acteurs de la formation et de l'insertion. Le Forem y jouera le rôle de chef d'orchestre tout en étant réorienté « sur ses missions de base » ; Pierre-Yves Jeholet s'attaquera donc au décret AOCS (pour « Accompagnement orienté coaching et solution ») de l'ex-ministre Morreale (PS). Une meilleure cohérence (au niveau des bassins d'emploi) et une plus grande lisibilité de l'offre seront mises en place au cours de la législature.

« Aujourd'hui, le paysage est flou », constate-t-il. « Il faut éviter la redondance et la concurrence entre certains acteurs. » Ce qui passera notamment

par une réforme des agréments et du financement de ces acteurs, celui-ci reposant en partie sur les résultats obtenus (des « indicateurs de réalisation »). Et par une réforme de certains dispositifs. Ainsi, celui des Agences locales pour l'emploi (ALE), en perte de vitesse, devrait être revu. Et les aides à l'emploi examinées, afin d'éviter « les effets d'aubaine ».

Certains acteurs doivent-ils craindre pour leur existence ? Pierre-Yves Jeholet se veut rassurant. « Il existe 156 centres d'insertion socioprofessionnelle (Cisp). On ne va pas les supprimer mais on peut se poser la question des structures. »

Premières réformes pour février

Le Forem, en particulier, devra « inviter » les entreprises à « effectuer un retour » vers les chercheurs d'emploi qui postulent. Comment ? Cela reste à définir. Il devra également revoir ses outils d'analyse et de monitoring des métiers en pénurie, afin d'identifier d'éventuels besoins de formation menant à l'emploi. L'offre de formation proposée devra par ailleurs être plus flexible, afin

de répondre aux besoins des entreprises, insiste le ministre. Celles-ci seront d'ailleurs intégrées « au pilotage de l'offre de formation professionnelle ». Enfin, l'Office de l'emploi wallon devra doter chaque chômeur d'un dossier unique, où figureront les informations essentielles à l'accompagnement de la personne, qui pourront dès lors être mieux partagées.

Un demandeur d'emploi sur deux laisse une chaise vide quand il est convoqué par son conseiller

Pierre-Yves Jeholet
Ministre wallon de l'Emploi et de l'Economie

”

Corollaire de cela, l'outil informatique du Forem, dont la vétusté a été plusieurs fois dénoncée par les délégations syndicales internes, sera modernisé. Afin de mieux *matcher* offre et demande d'emploi mais aussi afin de mieux suivre le parcours des chercheurs d'emploi. Leurs actions. Et leurs éventuels manquements.

Un vaste programme en perspective. Le ministre annonce qu'il viendra avec une feuille de route et un plan d'actions en février prochain. Et commentera les chantiers par la réforme du décret organisant le Forem. « Mais une série de mesures peuvent être activées avant cette date. »